

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 19 Juin 2019 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Avenir du commerce : visite des locaux et positionnement du conseil,
2. Travaux église : paratonnerre travaux de tranchées à rajouter,
3. Décisions modificatives budget principal et lotissement,
4. Questions diverses.

L'an deux mille dix-neuf, le 19 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 12 Juin 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HECQUET Valérie - HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim – OLIVIER Jean-Michel – PAILLA Dominique - ROULLEAU Franck.

Mme BOUGUÉ Céline est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 14 - Votants : 14

Visite du commerce

37/2019 – TRAVAUX EGLISE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22 mai 2019 relative à la réalisation de travaux sur la chapelle de l'église, l'installation de mains courantes et l'installation d'un nouveau paratonnerre. Il s'avère que pour l'installation du paratonnerre des travaux de fouilles et de tranchées sont à réaliser

Mme le Maire propose d'intégrer ces travaux supplémentaires afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de faire réaliser les travaux :

- De rénovation de la chapelle par l'entreprise GUILBAUD de Mouzeuil St Martin pour un montant de 2 516,93 € HT,
- De faire installer 2 mains courantes par l'entreprise GP Concept de St Valérien pour un montant de 643,10 € HT,
- De faire réaliser l'installation d'un nouveau paratonnerre par l'entreprise BODET du Plérin pour un montant de 7 336,23 € HT, avec fouilles et tranchées réalisées par l'entreprise GIRAUD Jérôme de Thiré pour un montant de 832,00 € HT,
- Approuve le plan de financement ci-dessous

Travaux :
Chapelle

2 516,93 € HT

Mains courantes	643,10 € HT
Paratonnerre + fouilles et tranchées	8 168,23 € HT
Total	11 328,26 € HT
TVA	2 265,65 €
Total TTC	13 593,91 €
Subvention Conseil Départemental	
40 % du HT, soit	4 531,30 €
Financement communal	9 062,61 €

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre de la rénovation des bâtiments historiques non classés,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour la constitution de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et la signature des bons de commandes dès obtention de la subvention.

38/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 624

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019

COMPTES DEPENSES			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20/2042/OPFI	personnes de droit privé, Biens immobiliers ...	3 000,00 €	
16/165/OPFI	Dépôts et cautionnements reçus		1 500,00 €
23/2313/10	Constructions bâtiments		750,00 €
COMPTES RECETTES			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13/1327/OPFI	Budget communautaire et fonds structurels	750,00 €	

39/2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT 628

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019

COMPTES DEPENSES			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011/6045	Achat études prestations services travaux		2,00 €
65/65888	Autres charges de gestion courante	2,00 €	

40/2019 – DEVENIR DU COMMERCE

Mme le Maire engage le débat sur l'avenir du commerce et propose à chacun de s'exprimer suite à la fermeture.

Mme le Maire, en l'absence de repreneur, propose de délibérer sur le rachat du fonds de commerce épicerie bar tabac.

Sur 13 votants (Mme Hecquet ne participe pas), le rachat est adopté par 6 pour, 2 blancs et 5 contre.

Pour le montant à proposer aux propriétaires du fonds de commerce chaque conseiller s'exprime sur un prix :

Propositions 15000 € 1 / 12500 € 1 / 10000 € 1 / 5000 € 3 / 4000 € 1 / 1000 € 1 / 18 € 1 / 1 € 4.

Mme le Maire propose de voter pour établir une offre définitive

10000 € 3 voix
5000 € 8 voix
1 € 2 voix.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour transmettre une proposition d'achat du fonds de commerce épicerie, bar, tabac à M. et Mme HECQUET d'un montant de 5 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

ZINGUERIE ECOLE

Une demande de complément de devis sera transmise à M. GRANIER.

Nom	Prénom	Signature	Observation
BOUCHER	Cécile		
VALOTEAU	Eric		
BESSON	Franck		
BOUGUÉ	Céline		
CHARNOLÉ	Yoann		
COULAIS	Guillaume		
GACHIGNARD	Cédric		
HECQUET	Valérie		
HERVÉ	Philippe		
JAUD	Sonia		
KAY	Tim		
OLIVIER	Jean-Michel		
PAILLA	Dominique		
ROULLEAU	Franck		

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 19 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 12 Juin 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – BOUGUÉ Céline – CHARNOLÉ Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HECQUET Valérie - HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim – OLIVIER Jean-Michel – PAILLA Dominique - ROULLEAU Franck.

Mme BOUGUÉ Céline est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14 - Présents : 14 - Votants : 14

40/2019 – DEVENIR DU COMMERCE

Mme le Maire engage le débat sur l'avenir du commerce et propose à chacun de s'exprimer suite à la fermeture.

Mme le Maire, en l'absence de repreneur, propose de délibérer sur le rachat du fonds de commerce épicerie bar tabac.

Sur 13 votants (Mme Hecquet ne participe pas), le rachat est adopté par 6 pour, 2 blancs et 5 contre.

Pour le montant à proposer aux propriétaires du fonds de commerce chaque conseiller s'exprime sur un prix :

Propositions 15000 € 1 / 12500 € 1 / 10000 € 1 / 5000 € 3 / 4000 € 1 / 1000 € 1 / 18 € 1 / 1 € 4.

Mme le Maire propose de voter pour établir une offre définitive

- 10000 € 3 voix
- 5000 € 8 voix
- 1 € 2 voix.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour transmettre une proposition d'achat du fonds de commerce épicerie, bar, tabac à M. et Mme HECQUET d'un montant de 5 000 €.

Le Maire,
Cécile BOUCHER